

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue mardi, le 11 septembre 2001 à 20h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Lynn Legault-Niemi et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Benoit Aumais, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

Absente pour cause : madame la conseillère, Micheline Lévesque

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2001-09-183 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant: travaux d'émondage parc des Roselins.

ADOPTÉE

2001-09-184 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 AOÛT 2001

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 août 2001, tel que présenté.

ADOPTÉE

2001-09-185 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS DE AOÛT 2001

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'août 2001, au montant de **67,251.90 \$**.

ADOPTÉE

2001-09-186 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE AOÛT 2001

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'août 2001, au montant de **433,487.16 \$**

ADOPTÉE

2001-09-187 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – AOÛT 2001

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois d'août 2001 au montant de **224,458.01 \$**.

ADOPTÉE

2001-09-188 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE PERMETTANT LA CONSTITUTION D'UN CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT REGROUPANT LES MUNICIPALITÉS CONSTITUANT LES ACTUELS CONSEILS INTERMUNICIPAUX DE TRANSPORT DU HAUT-ST-LAURENT, DE LA PRESQU'ÎLE, LE RICHELAIN, ROUSSILLON ET DU SUD-OUEST

Monsieur le conseiller, Jacques Sirois, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale permettant la constitution d'un conseil intermunicipal de transport regroupant les municipalités constituant les actuels conseils intermunicipaux de transport du Haut-St-Laurent, de la Presqu'île, Le Richelain, Roussillon et du Sud-Ouest, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal.

2001-09-189 ADOPTION DU RÈGLEMENT 207-5 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 207 ET SES AMENDEMENTS

Attendu que la Loi sur les régimes complémentaires de retraite a subi d'importantes modifications en date du 1^{er} janvier 2001;

Attendu qu'en vertu de ces changements législatifs, le règlement numéro 207 doit être modifié afin de le rendre conforme;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le règlement numéro 207-5 soit adopté.

ADOPTÉE

2001-09-190 MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE – PARTIE DU BOULEVARD PERROT

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu que le conseil municipal autorise la modification de la vitesse routière sur une partie du boulevard Perrot située entre la 146^e avenue et la limite Est de l'immeuble situé au 2215 boulevard Perrot, à une vitesse n'excédant pas 30 km/h. Que copie de ladite résolution soit transmise au service de Police.

ADOPTÉE

2001-09-191 TOPONYMIE – PARCS DES ROSELINS ET DES CHARDONNERETS

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le conseil municipal nomme les parcs suivants:

Le parc des Roselins désigné comme étant le lot 1509-120 et situé dans le développement domiciliaire le Boisé de l'île;

Le parc des Chardonnerets désigné comme étant le lot 256-4 et adjacent à l'école de La Samare.

ADOPTÉE

2001-09-192 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'ÉCLAIRAGE ET L'ACHAT D'UNE BENNE ISOLÉE POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 76,000 \$

Madame la conseillère, Gisèle Péladeau, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera déposé un projet de règlement d'emprunt pour des travaux de réfection d'éclairage et pour l'achat d'une benne isolée pour le transport d'asphalte et décrétant un emprunt de 76,000 \$. De plus, elle demande la dispense de lecture.

2001-09-193 DÉTERMINATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LES CHANTIERS DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Attendu que suite à l'adoption de la Loi modifiant le Code de la sécurité routière le ministère des Transports s'est vu confier la responsabilité de l'approbation des limites de vitesse sur les sites de travaux lorsque ceux-ci sont localisés sur le réseau routier municipal;

Attendu qu'il y a lieu de nommer une personne responsable du registre des limites de vitesse de la Municipalité.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de nommer madame Manon Bernard, responsable du registre des limites de vitesse de la Municipalité. Que ladite résolution soit transmise au ministère des Transports.

ADOPTÉE

2001-09-194 ENGAGEMENT PERMANENT – PRÉPOSÉE À L'ADMINISTRATION À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'engager madame **Louise Lapointe**, à titre de préposée à l'administration à temps partiel et ce, à compter du 13 septembre 2001. Les conditions de travail de ce poste sont assujetties à la Convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2001-09-195 **ENGAGEMENT PERMANENT – PRÉPOSÉE À LA JEUNESSE À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'engager madame **Martine St-Pierre**, à titre de préposée à la jeunesse à temps partiel et ce, à compter du 13 septembre 2001. Les conditions de travail de ce poste sont assujetties à la Convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2001-09-196 **BINGO DE LA PRESQU'ÎLE**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot participe au partage des profits générés par le Bingo de la Presqu'île;

Attendu que ces profits seront remis à des organismes sans but lucratif de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Attendu que selon le protocole de partage entre les organismes titulaires de licences de bingo et tous les organismes sans but lucratif de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit nommer un organisme parapluie dont le mandat sera de qualifier, compiler et prioriser les projets des organismes demandeurs;

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi et résolu de nommer le département des services communautaires de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à titre d'organisme parapluie. De plus, le conseil municipal nomme monsieur Alain Bernard, responsable de l'organisme.

ADOPTÉE

2001-09-197 **OFFRE D'ACHAT – PARTIE DES LOTS 15-70 ET 17-91 ET DU LOT 18-9**

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'autoriser madame Manon Bernard, en sa qualité de directrice générale, à présenter une offre d'achat au propriétaire des parties de lots 15-70 et 17-91 et du lot 18-9, afin que la Municipalité puisse acquérir ledit immeuble.

ADOPTÉE

2001-09-198 **DON – FABRIQUE DE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot offre un don de 5,000 \$ à la Fabrique de Sainte-Jeanne-de-Chantal. Ce montant d'argent est pris à même le surplus généré par le tournoi de golf du maire, édition 2001.

ADOPTÉE

2001-09-199 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PAVAGE

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'analyse des soumissions pour des travaux de pavage à différents endroits sur le territoire;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 août 2001;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Asphalte Trudeau Ltée, pour la réalisation de travaux de pavage pour un montant n'excédant pas 33,587.30 \$ taxes incluses. La dépense sera prise à même le fonds général non autrement approprié.

ADOPTÉE

2001-09-200 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – ÉCLAIRAGE D'UNE PARTIE DE LA RUE ROBILLARD

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'analyse des soumissions pour des travaux de réfection d'éclairage pour une partie de la rue Robillard;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 août 2001;

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Denis Bourbonnais et Fils Inc., pour un montant n'excédant pas 37,733.95 \$ taxes incluses. Cette adjudication est conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement numéro 399.

ADOPTÉE

2001-09-201 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – CHAPITRE XIII, LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

Le conseil municipal prend connaissance du rapport des activités effectuées en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2000.

Il est proposé par le conseiller, Benoit Aumais, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que ladite copie du rapport soit transmise au Directeur général des élections, tel que prévu à l'article 513 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités.

ADOPTÉE

2001-09-202 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2001-06, 100 RUE HUOT

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure # 2001-06, à l'effet de permettre l'aménagement d'un espace de stationnement jusqu'à la limite avant du terrain, contrairement à la réglementation en vigueur exigeant une marge avant de 3 mètres;

RÉSOLUTION 2001-09-202 ... SUITE

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Attendu que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2001-06 selon les plans proposés, en autant que la partie avant de la propriété ne serve pas de stationnement des camions et/ou de véhicules relatifs à l'usage et qu'un plan d'aménagement paysager soit élaboré et déposé à la municipalité et réalisé avant le printemps 2002.

ADOPTÉE

2001-09-203 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2000-05, 3 BOUL. CAZA

Attendu qu'une demande de dérogation mineure fut présentée au conseil municipal en date du 8 février 2000;

Attendu que cette demande de dérogation mineure fut reportée par le conseil municipal, afin que le requérant puisse implanter un aménagement paysager adéquat et équivalent au coût du déplacement de la clôture;

Attendu que les travaux d'aménagement ont été réalisés et sont conformes selon les attentes du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2000-05, à l'effet de permettre l'implantation d'une clôture à moins de 7,5 mètres de la ligne avant du terrain.

ADOPTÉE

2001-09-204 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de nommer monsieur **Daniel Pilon**, membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2001-09-205 ÉMONDAGE – PARC DES ROSELINS

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Benoit Aumais et résolu d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie **Pierre Émondage Abattage d'arbres**, pour la réalisation des travaux d'émondage et de nettoyage du parc des Roselins pour un montant de 1,275 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET CORRESPONDANCE

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire – août 2001.

Dépôt du rapport informatif des services communautaires – août 2001.

Dépôt du rapport de la bibliothèque Marie-Uguay – août 2001.

2001-09-206 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, Lynn Legault-Niemi, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu de lever l'assemblée à 20h25.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

